



Paris, le 26 septembre 2019

Nos références : 131/2019/MJ/BL

Monsieur le Premier Ministre,

La circulaire en date du 12 juin 2019 (publiée au Journal officiel du 13 juin) met en œuvre la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE). Une autre circulaire datée du 2 août 2019 visant à mettre en place des Secrétariats Généraux Communs aux Préfectures et aux DDI la complète.

Le calendrier de réorganisations est très contraint puisque les Préfets sont invités à vous faire part de leur projet d'ici la fin du mois d'octobre.

Dans ce contexte de transformation, de nombreux agents publics seront concernés et contraints de changer de poste de travail, de lieu de travail voire de mission.

Cette situation est pour le moins anxiogène pour eux, d'autant plus que les opérations se déroulent à grande vitesse sans que le dialogue social qui est préconisé puisse se mettre en place de manière satisfaisante.

Au regard de l'ensemble des modifications en cours, la CFDT Fonctions publiques -au nom de toutes ses fédérations concernées- vous demande que la qualification de restructuration de service soit reconnue à un grand nombre d'agents impactés et que puisse s'appliquer le décret n° 2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

Ces dispositions prévoient une prime de restructuration de service (PRS), une allocation d'aide à la mobilité du conjoint (AAMC), un complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), et une indemnité de départ volontaire pour restructuration de service (IDV).

Au-delà des mesures indemnitaires, nous considérons que la mise en place d'un accompagnement spécifique (formation, aménagement du temps de travail...) constituera une marque de respect pour les agents et une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel.

Pour la CFDT, l'Etat employeur ne peut se dédouaner de ses responsabilités et ses engagements en matière de gestion RH lorsqu'il soumet ses personnels à des changements profonds qui affectent leur travail et leur vie en général.

.../

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

À ce jour, malgré les interventions répétées de nos représentants dans les instances nationales de dialogue social nos demandes sont sans réponse. Obtenir que le travail, l'investissement au travail et les impacts des réorganisations sur le travail et la vie quotidienne des collègues que nous représentons soient reconnus et accompagnés, telle est le sens du présent courrier.

Dans l'attente d'une suite favorable, je prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke on the right side.

Secrétaire générale

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS